



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Fermeture de classes dans l'Aisne

Question orale n° 695

### Texte de la question

M. Julien Dive alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur les fermetures de classes annoncées dans l'Aisne dans le cadre de la préparation de la rentrée de septembre 2026. À l'échelle départementale, le solde est fortement négatif : 36 fermetures annoncées pour une perte de 846 élèves. Ces chiffres nourrissent légitimement, dans les territoires, le sentiment de décisions prises à marche forcée, selon une logique essentiellement comptable. Dans la circonscription de M. le député, plusieurs écoles sont touchées simultanément : des fermetures sont actées à l'école primaire de Grugies et à l'école primaire de Vendhuile, ainsi qu'à l'école primaire Aubryet-Desjardins à Saint-Quentin. D'autres établissements sont fortement menacés, notamment à l'école primaire Pierre Laroche (REP+) et à l'école élémentaire Paringault à Saint-Quentin, ainsi qu'à l'école primaire de Gricourt. Ces mesures frappent à la fois la ruralité et des secteurs relevant de l'éducation prioritaire. Or la politique nationale de l'éducation prioritaire repose précisément sur un renforcement des conditions d'apprentissage dans ces territoires, le ministère mettant en avant des dispositifs d'effectifs réduits en REP et REP+. Dans le même temps, les collectivités locales investissent dans leurs écoles et les équipes pédagogiques portent des projets, tandis que les familles, comme à Grugies, se mobilisent et indiquent disposer d'une fenêtre de quelques semaines pour faire valoir les inscriptions réelles avant l'échéance des ajustements. Dans ces conditions, M. le député demande à M. le ministre quelles consignes il entend donner pour que la méthode de carte scolaire appliquée dans l'Aisne et singulièrement dans la 2e circonscription, ne se réduise pas à des seuils purement arithmétiques mais intègre pleinement la ruralité, l'éducation prioritaire, l'IPS, les contraintes de transport scolaire, l'inclusion (notamment les moyens ULIS), ainsi que les efforts des communes et des équipes éducatives. Il lui demande enfin s'il envisage, pour les situations encore à l'étude jusqu'en juin 2026, de sécuriser un réexamen prioritaire des écoles concernées dans le Sain-Quentinois, en particulier celles relevant de l'éducation prioritaire, afin d'éviter des fermetures qui dégraderaient les conditions d'enseignement et contrediraient les objectifs d'égalité des chances affichés par la politique nationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Julien Dive](#)

**Circonscription :** Aisne (2<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 695

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 avril 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 avril 2026](#)